



Fuite d'eau chez la voisine

Par **Pilipine**, le **26/11/2012** à **17:20**

Bonjour à tous,

Voilà presque 2 ans que je vis dans mon appartement, et ma voisine du dessous m'a déjà fait payer 5 recherches de fuite, sachant qu'à la fin de ces recherches il apparaît que ses dégâts (qui sont, je le reconnais, conséquents) sont du à d'ancienne fuite. J'ai toujours été compréhensive avec elle, mais ce matin, rebelote, elle sonne chez moi pour me dire qu'une nouvelle fuite venant de mes toilettes est arrivée jusqu'à chez elle.

Je serai tout à fait d'accord pour faire à nouveau une recherche de fuite, malgré le fait que le sol de mes toilettes ne soit pas mouillé, ni même humide (sachant que tous les tuyaux sont apparents) mais je me refuse à payer à nouveau et pour la énième fois 150e !

Je suis un peu perdue, j'ai appelé ma copro, elle me dit que bien évidemment si un plombier vient, cela à ma charge, mais sachant que mes toilettes sont secs, que peut être, je l'admets, il peut y avoir une fuite, mais ça serait dans les parties communes (sous mon sol, non ?). J'aimerais vraiment savoir s'il y a un moyen pour que je ne paye pas encore cette fois ci ... Ne peut elle pas faire appel à un plombier cette fois ci ? Serais-je en tord de lui dire qu'il n'y a rien d'apparent chez moi donc que je n'appellerai pas et surtout ne payerai pas de plombier ?

Merci d'une réponse peut être un peu plus claire que mon explication ;)

Bien à vous

Philippine

Par **HOODIA**, le **26/11/2012** à **18:01**

Vous pourriez faire une déclaration à votre assurance d'une part ,et d'autre part celle ci doit prendre en charge la recherche de la fuite avec le matériel (camera ,ect...)

Par **Pilipine**, le **26/11/2012** à **18:38**

Merci de votre réponse rapide !

Et même si rien n'est apparent de chez moi l'assurance peut prendre ça en charge ?

Par **HOODIA**, le **27/11/2012** à **07:52**

OUI, en passant une mini camera dans le conduit....